



PROCÉDURE

DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT

En matériel de prélèvement

1 OBJET

L'objet de cette procédure est d'expliquer le circuit de traitement d'une demande d'approvisionnement réalisée par un membre de coopération de biologie auprès du CHRU de Tours.

2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (facultatif)

Cette procédure renvoie vers les documents suivants :

- Calendrier de demande d'approvisionnement et de livraison (spécifique par site)

3 DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à l'approvisionnement de produits stockés, pris en charge par le CHRU de Tours à savoir l'approvisionnement

- en matériel de prélèvement,
- sachets de transport des prélèvements
- bons de demande d'examens

Elle ne s'applique pas aux consommables de biologie délocalisée gérés par le CHRU de Tours en hors stock.

4 MÉTHODOLOGIE

